



Donnons vie au progrès

## DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES ACCORDÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE DU  
29 AVRIL 2025

PARIS

17/03/2025

Conformément à l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les autorisations financières en cours de validité, accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, et l'utilisation faite de ces délégations en 2024.

Objet de l'autorisation	Plafond nominal	Échéance/Durée	Utilisation en 2024
1 Acquisition par la Société de ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat (AGM du 25 avril 2024, résolution 18) <sup>a</sup>	5 % du capital	25 octobre 2025 (18 mois)	6 340 966 actions ont été acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions (y compris dans le cadre du contrat de liquidité). Dans le cadre du contrat de liquidité : <ul style="list-style-type: none"><li>4 248 038 actions ont été acquises,</li><li>4 110 391 actions ont été cédées.</li></ul>
2 Annulation d'actions auto-détenues (AGM du 25 avril 2024, résolution 19)	10 % du capital par période de vingt-quatre mois	25 octobre 2025 (18 mois)	3 636 142 actions ont été annulées en 2024, dont 3 325 000 par décision du conseil d'administration du 26 février 2024 et 311 142 par décision du conseil d'administration du 4 novembre 2024
3 Augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (AGM du 27 avril 2023, résolution 17)	Augmentation de capital : 150 millions d'euros Émission de titres de créance : 7 milliards d'euros	27 juin 2025 (26 mois)	Néant
4 Augmenter le capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (AGM du 27 avril 2023, résolution 18)	4 milliards d'euros	27 juin 2025 (26 mois)	Néant
5 Augmenter le capital par offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 27 avril 2023, résolution 19)	Augmentation de capital : 85 millions d'euros <sup>b</sup> Émission de titres de créance : 4 milliards d'euros <sup>b</sup>	27 juin 2025 (26 mois)	Néant
6 Augmenter le capital par offres au public visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 27 avril 2023, résolution 20)	Augmentation de capital : 20 % du capital sur douze mois et 75 millions d'euros <sup>b</sup> Émission de titres de créance : 3,5 milliards d'euros <sup>b</sup>	27 juin 2025 (26 mois)	Néant
7 Fixer le prix d'émission en cas d'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 27 avril 2023, résolution 21)	10 % du capital par période de douze mois	27 juin 2025 (26 mois)	Néant



8	Augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (AGM du 27 avril 2023, résolution 22)	15 % de l'émission initiale	27 juin 2025 (26 mois)	Néant
9	Augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres ou de valeurs mobilières donnant accès à son capital d'une autre société, hors offre publique d'échange (AGM du 27 avril 2023, résolution 23)	10 % du capital <sup>b</sup> Émission de titres de créance : 1,75 milliard d'euros <sup>b</sup>	27 juin 2025 (26 mois)	Néant
10	Augmenter le capital en vue de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par Bouygues (AGM du 27 avril 2023, résolution 24)	Augmentation de capital : 85 millions d'euros <sup>b</sup> Émission de titres de créance : 4 milliards d'euros <sup>b</sup>	27 juin 2025 (26 mois)	Néant
11	Autoriser l'émission par une filiale de valeurs mobilières donnant accès à des actions Bouygues (AGM du 27 avril 2023, résolution 25)	Augmentation de capital : 85 millions d'euros <sup>b</sup>	27 juin 2025 (26 mois)	Néant
12	Augmenter le capital en faveur des salariés ou mandataires sociaux adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (AGM du 25 avril 2024, résolution 20)	5 % du capital	25 juin 2026 (26 mois)	Néant
13	Consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (AGM du 27 avril 2023, résolution 27)	2 % du capital (dirigeants mandataires sociaux : 0,25 % du capital)	27 juin 2025 (26 mois)	2 580 000 options de souscription d'actions attribuées à environ 650 bénéficiaires à un prix de souscription fixé à 35,619 euros par décision du directeur général du 30 mai 2024.
14	Procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre en faveur de salariés ou mandataires sociaux (AGM du 25 avril 2024, résolution 21)	1 % du capital (dirigeants mandataires sociaux : 0,15 % du capital)	25 juin 2026 (26 mois)	486 000 actions gratuites attribuées à 12 bénéficiaires (Plan 2024 n°1) et 260 000 actions gratuites attribuées à 46 bénéficiaires par décisions du conseil d'administration du 25 juillet 2024, soit un total de 746 000 actions
15	Procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre dédiées à la retraite (AGM du 27 avril 2023, résolution 29)	0,125 % du capital	27 juin 2025 (26 mois)	27 928 actions attribuées à Olivier Roussat au lendemain de l'assemblée générale du 25 avril 2024 au titre de sa retraite additive <sup>c</sup>
16	Émettre des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société (AGM du 25 avril 2024, résolution 22)	Augmentation de capital : 94 millions d'euros et 25 % du capital. Le nombre de bons est plafonné au quart du nombre d'actions existantes et à 94 millions	25 octobre 2025 (18 mois)	Néant

(a) Les rachats effectués au cours de l'exercice 2024, mais antérieurs à l'assemblée générale du 25 avril 2024, l'ont été dans le cadre de la quinzième résolution approuvée par l'assemblée générale du 27 avril 2023.

(b) avec imputation sur le plafond global visé au point 3

(c) Conformément au règlement du plan d'actions de performance dédiées à la retraite adopté par le conseil d'administration du 23 février 2022, les actions acquises au titre de ce plan seront livrées aux bénéficiaires à compter de leur date de départ ou de mise à la retraite.